

Bon de commande Candidature Individuelle

Certification Expert Opérationnel

Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme

Adresser ce bon de commande à :
École supérieure de la banque (ESBanque)
DIN - 5 esplanade Charles de Gaulle, TSA 85 000 - 92739 NANTERRE Cedex
e-formation@esbanque.fr



Délai d'inscription : 5 jours ouvrés à réception de ce bon de commande dûment complété

Vos coordonnées*

Civilité :

Nom : Prénom :

Tél : E-mail :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Informations*

Né(e) le :

Lieu de naissance :

CP : Ville :

Adresse de facturation si différente de l'adresse personnelle, pour l'envoi de la facture acquittée*

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

*Tous les champs sont obligatoires et doivent être renseignés

Le dispositif – Présentation et objectifs

La **Certification Expert Opérationnel LCB-FT** conçue et distribuée par l'ESBanque est un outil de mesure des compétences des collaborateurs spécialisés dans le domaine de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme du secteur financier, décliné pour 2 domaines d'activité :

- ✓ Banque de détail (BDD)
- ✓ Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et Institutions Financières

Son objectif est d'attester que les personnes certifiées maîtrisent un socle de compétences leur permettant d'assurer les missions d'un pôle LCB-FT dans le secteur financier. Pour ce faire, 4 familles de compétences sont évaluées :

- ✓ L'opérationnalisation
- ✓ L'analyse des risques
- ✓ Les opérations de profilage, filtrage et contrôle
- ✓ L'information

Modalités d'examen

Les examens se déroulent dans un centre de l'ESBanque sur ordinateur et consistent à résoudre des situations métiers.

L'examen constitue **le socle de base de la Certification Expert Opérationnel LCB-FT**. Son objet est d'évaluer les compétences des personnes exerçant des missions LCB-FT ou collaborant dans un pôle LCB-FT. Ces compétences sont de 2 types : **les compétences transversales**, indépendantes du milieu d'exercice, et **les compétences spécifiques** au milieu d'exercice (soit la banque de détail, soit la banque de financement et d'investissement et institutions financières).

DURÉE	TYPLOGIE DES QUESTIONS	FORMAT DES QUESTIONS
3 h 00	40 situations métiers	<ul style="list-style-type: none">• Description de la situation• Questions à réponse unique

L'entraînement

Dans le cadre de la Certification, les candidats ont accès à :

- **une plateforme d'entraînement pour une durée de 3 mois**
- **le « Mémento des techniques et des pratiques de LCB-FT dans les établissements financiers »**
- **la possibilité de questionner un tuteur tout au long de la préparation à l'examen**

Le parcours d'entraînement comprend 6 volets :

- Vue d'ensemble de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les établissements financiers
- Du cadre normatif à l'opérationnalisation
- Analyse des risques
- Opérations de profilage, filtrage et contrôle
- Information
- Examen blanc

Validité de la Certification

La Certification a une durée de 3 ans, reconductibles selon les conditions suivantes :

- avoir collaboré durant la période de validité dans un pôle LCB-FT, ou avoir exercé une mission LCB-FT
- et justifier du suivi d'actions de formation et autres activités de développement professionnel dans le cadre des formations LCB-FT régulières et obligatoires, imposées par la réglementation LCB-FT

Sans exercice professionnel en milieu LCB-FT, cette durée de validité est réduite à 3 années au maximum.

Règles d'admissibilité

Pour être admissible à l'examen de Certification, il faut :

- être ou avoir été en poste ou en mission **depuis 9 mois minimum** dans un pôle LCB-FT du secteur financier (y compris assurance)
- **et justifier :**
 - ✓ soit d'un niveau d'études **bac +2 minimum** en banque – assurance – finance – droit – économie – gestion – compliance
 - ✓ soit de **3 ans d'expérience** dans des fonctions métiers (hors fonctions supports) dans le secteur financier (y compris assurance)

Il est recommandé d'avoir une expérience professionnelle dans des fonctions métiers de 3 ans minimum en banque de détail ou BFI et institutions financières ou Assurances selon l'option d'examen choisi.

ELEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :

- ✓ Un Curriculum Vitae
- ✓ Une attestation de l'employeur actuel ou du dernier employeur
- ✓ Une copie du dernier diplôme obtenu

Les éléments doivent être transmis en même temps que le bon de commande.

Choix du parcours et tarification

Veuillez indiquer votre choix (cocher la case)	Description	Codes internes	Prix total € net de taxe
<input type="checkbox"/>	Certification Expert Opérationnel LCB-FT - Banque de détail	LABD-EOD-C01 et LABD-EXD-C01	1 440 €
<input type="checkbox"/>	Certification Expert Opérationnel LCB-FT - BFI et IF	LABD-EOD-C02 et LABD-EXD-C02	1 440 €

- Le prix de 1 440 € net de taxe comprend l'inscription à l'entraînement et à l'examen
- Toutes les inscriptions reçues à partir du 15 décembre seront traitées à partir du mois de janvier de l'année suivante avec l'application des tarifs correspondants
- Prix revalorisé en fonction de l'indice Syntec

Merci de joindre un chèque libellé à l'ordre de l'École supérieure de la banque.

Nom et prénom :	Fait à :	Le :
Signature :		

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires à l'inscription de l'Apprenant ainsi qu'à la délivrance de son diplôme. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'ESBanque ainsi qu'à l'établissement bancaire concerné et pourront être communiquées à tout tiers financeur de la formation concerné. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données ci-dessus collectées vous concernant, que vous pouvez exercer à tout moment et gratuitement auprès de l'ESBanque en remplissant le formulaire sous le lien suivant : <https://esbanque.typeform.com/to/gnpOcf>.

Traitement des inscriptions

À réception de ce bon de commande dûment complété et de votre règlement, vous recevrez sous **cinq jours ouvrés** vos codes d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) à la plateforme e-learning de l'ESBanque pour réaliser votre formation.

Un service d'Assistance Utilisateurs est à la disposition des apprenants du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (heure de Paris) à l'exclusion de jours fériés, chômés et non travaillés par l'ESBanque.

Coordonnées de l'Assistance Utilisateurs :

Tél. : 01 41 02 56 56

Email : assistance-utilisateurs@esbanque.fr

Poste utilisateur

Bande passante (KBits/s) minimale		256	
Activation JavaScript		Requise	
Dispositif audio		Requis	
Lecteur PDF		Requis	
Diffusion HTML5	Système d'exploitation mobile	Android	Dernière version
		iOS	Dernière version
	Navigateur	Internet Explorer	Dernière version
		Firefox	Dernière version
		Chrome	Dernière version
		Safari	Dernière version

Liste blanche pour accès aux plateformes

Portail CFPB	Campus numérique avec accès à Office365	Campus numérique mode dégradé sans Office365	Théia
www.esbanque.fr	campus.esbanque.fr	campus.esbanque.fr	https://elffe.theia.fr
	sts.cfpb.fr	sts.cfpb.fr	
	login.microsoftonline.com		
	login.windows.net		
	campuscfpb.sharepoint.com		
	outlook.office.com		
	campuscfpb-my.sharepoint.com		
	www.yammer.com		
	office.live.com		
	sway.com		
	forms.office.com		
	www.onenote.com		
	www.vimeo.com		

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OFFRE « CERTIFICATION EXPERT OPERATIONNEL LCB-FT »

CAS D'UNE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Préambule :

L'École supérieure de la banque (ci-après l'« **ESBanque** »), organisme de formation spécialisé dans la formation bancaire et financière, a développé une Formation certifiante intitulée « CERTIFICATION EXPERT OPERATIONNEL LCB-FT ». Ladite Formation étant composée d'une préparation à l'examen de certification et la passation dudit examen.

Le **Client** a fait appel à l'ESBanque afin qu'il puisse suivre la Formation « CERTIFICATION EXPERT OPERATIONNEL LCB-FT ».

1. Définitions

Client	Désigne le candidat individuel.
Formation	Désigne les actions de formation, en distanciel organisées par l'ESBanque pour le compte du Client ainsi que la mise en place des examens permettant d'obtenir la certification délivrée par l'ESBanque.
Serveur ESBanque	Désigne le serveur informatique de l'ESBanque, accessible au Client par le réseau internet depuis un poste informatique distant à l'adresse www.esbanque.fr .

2. Objet

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ESBanque organise et assure, la Formation du Client et lui fait passer l'examen.

3. Déroulement de la Formation

3.1 Généralités

❖ Engagement de l'ESBanque

L'ESBanque s'engage à exécuter les présentes conformément aux règles de l'art en vigueur dans le secteur de la Formation.

❖ Abandon et/ou absentéisme d'un ou plusieurs candidats

En cas d'abandon et/ou d'absentéisme du Client en cours de Formation quelle qu'en soit la cause, le Client reste toutefois redevable du montant total et forfaitaire de la Formation.

3.2 Préparation à l'examen

❖ Formation e-learning

La préparation à l'examen sera assurée par une formation e-learning (composée d'une banque de situation métier en ligne, plusieurs mémentos, des questions d'autoévaluation et un examen blanc), accessible via Internet en se connectant au Serveur ESBanque. L'ESBanque communique les codes d'accès (identifiant et mot de passe) au Client, par email. Il est entendu que cette formation constitue pour les parties la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel et rentre dans le champ d'application de l'article L 221-28 13° du Code de la consommation tel que prévu à l'article 11 des présentes. La combinaison des identifiants et mot de passe a valeur de signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil.

Chaque identifiant et mot de passe est unique, propre à chaque Client et strictement confidentiel. A ce titre, le Client s'engage à garder le

caractère secret et confidentiel des éléments d'identification, étant entendu que l'ESBanque ne pourra être tenu pour responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement à cette obligation, toute utilisation des éléments précités étant faite sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte et/ou d'utilisation frauduleuse de l'un des éléments d'identification précités, le Client le notifie dans les meilleurs délais à l'ESBanque, par téléphone et/ou courrier électronique. Le cas échéant, les éléments d'identification perdus ou usurpés seront automatiquement supprimés par l'ESBanque et un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe seront adressés au Client par courrier électronique.

L'ESBanque déclare avoir réalisé tous les tests adéquats et pris toutes les précautions nécessaires pour éviter l'introduction d'un « virus » informatique dans le réseau informatique et/ou le système d'information du Client et ne pourra voir sa responsabilité recherchée de ce fait par le Client.

❖ Encadrement pédagogique

Un tutorat pédagogique distant et asynchrone est accessible par email.

3.3 Contrôle des connaissances - Certification

Le contrôle des connaissances acquises par le Client est opéré en salle d'examen, sous la supervision de l'ESBanque. Le Client est convoqué par l'ESBanque à la session d'examen choisie par le Client (le choix des dates et lieu de la convocation étant à la discrétion de l'ESBanque).

L'ESBanque délivre la certification aux Clients ayant réussi l'examen.

4. Durée de la Formation

Il est expressément convenu que la Formation arrive à son terme au jour auquel le Client passe l'examen.

Dans le cas où le Client ne réussit pas l'examen, il lui sera proposé de passer une session de rattrapage (email envoyé par l'ESBanque). Si le Client décide de s'inscrire à la session de rattrapage, il aura la possibilité d'accéder au Serveur pour une nouvelle durée, arrivant à son terme au jour du passage de l'examen de rattrapage.

5. Conditions financières et modalités de paiement

En contrepartie des prestations assurées par l'ESBanque en application des présentes, le Client versera à l'ESBanque les sommes telles que mentionnées (i) dans le bulletin d'inscription ; (ii) dans le bon de commande ; (iii) dans le cadre d'une inscription en ligne. Il est expressément convenu que les prestations assurées par l'ESBanque, à savoir (i) accès à la préparation de l'examen ; (ii) passage de la session initiale de l'examen ; (iii) le cas échéant passage de la session de rattrapage de l'examen ; (iv) certification, ne seront réalisées qu'après paiement intégral de la somme mentionnée (i) dans le bulletin d'inscription ; (ii) dans le bon de commande ; (iii) dans le cadre d'une inscription en ligne.

Les montants perçus au titre des présentes par l'ESBanque, s'entendent nets de TVA, s'agissant d'actions de Formation exonérées de TVA au sens des dispositions du Code général des impôts et notamment de son article 261.4.4.a°.

Le Client s'engage à notifier à l'ESBanque toute éventuelle délégation de paiement auprès d'un tiers financeur, au plus tard au jour de la signature des présentes. A défaut, l'ESBanque se réserve le droit de facturer directement le Client pour la totalité des sommes dues.

6. Confidentialité et protection des données personnelles

6.1 Confidentialité

Le Client et l'ESBanque considèrent comme strictement confidentiel tout support, idée ou concept pédagogique provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution des présentes. En particulier, chacune des parties s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés pédagogiques dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de l'exécution des présentes.

6.2 Protection des données personnelles

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur dans toute l'Union Européenne, nous vous informons que l'utilisation des données collectées dans le cadre de la Formation telles que communiquées (i) dans le bulletin d'inscription ; (ii) dans le bon de commande ; (iii) dans le cas d'une inscription en ligne, sont utilisées dans le cadre de la gestion de la Formation objet des présentes (inscription, communication des informations et documents administratifs et juridiques (convocations, diplômes, relevés des présences absences au financeur de la Formation...) ainsi que pour la communication de la lettre d'information de l'ESBanque.

Le titulaire des données peut demander la suppression des données le concernant ou leur modification en manifestant sa demande auprès de l'ESBanque en complétant le formulaire sous le lien suivant : <https://rebrand.ly/ppdp-rgpd>

Cette demande de suppression ne saurait aucunement intervenir avant la fin de la Formation objet des présentes (au terme de la communication des diplômes de la Formation et de son paiement total). En outre cette demande n'interdit pas de conserver les données que l'ESBanque doit conserver à titre réglementaire et celles liées à la justification de la Formation auprès d'une part du financeur et de l'administration, cette durée de conservation pouvant aller jusqu'à 30 ans suivant le terme de la Formation.

7. Propriété intellectuelle

L'ESBanque est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Formations. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'ESBanque pour assurer les Formations, demeurent la propriété exclusive de l'ESBanque. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès de l'ESBanque. En particulier, le Client et les Clients s'interdisent d'utiliser le contenu des Formations pour former d'autres personnes que les Clients et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de Formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur le Serveur ESBanque, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. Les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel par l'Client, non cessible et non exclusif pour la durée de la Formation. Le Client se porte fort du respect de ces obligations par les Clients.

8. Résiliation – Fin de la Formation

8.1 Résiliation

En cas de manquement grave par l'ESBanque ou du Client à l'une de ses obligations essentielles, l'autre Partie sera autorisée, trente (30) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, à mettre fin aux présentes, par simple envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

8.2 Fin de la Formation

A la fin de la Formation, pour quelque raison que ce soit, l'ESBanque ne permettra plus au Client d'accéder au Serveur ESBanque..

9. Force majeure

De convention expresse, et nonobstant toute faute de sa part, la responsabilité de l'ESBanque ne sera pas engagée en cas de survenance d'événements de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Tribunaux français.

En cas d'événement de force majeure ne permettant pas à l'ESBanque d'assurer tout ou partie de la Formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant, dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation, de poursuivre l'exécution normale des prestations.

A défaut, l'exécution de la Formation est suspendue. Dans ce cas, et si l'événement se poursuit pendant plus d'un (1) mois, chacune des parties peut annuler la Formation par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie ne puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

10. Dispositions diverses

10.1 Nullité partielle

Si l'une ou plusieurs des stipulations des présentes est déclarée non valide en raison d'une loi, d'une réglementation ou d'une décision d'une juridiction compétente, les Parties se concerteront pour convenir d'une ou des stipulation(s) remplaçant la ou les stipulation(s) invalide(s) et permettant d'atteindre, dans la mesure du possible, le but visé par la ou les clause(s) d'origine. Toutes les autres stipulations des présentes conservent leur force obligatoire à l'égard des Parties.

10.2 Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation, celle-ci conservant toute sa force.

10.3 Intégralité de la volonté des Parties

Les présentes constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties relativement à son objet, et annulent et remplacent tout accord antérieur, oral ou écrit. Il ne pourra être modifié que par la voie d'un avenant conclu par écrit et dûment signé par les Parties.

11. Droit de rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur protectrice du Code de la consommation, si le Client est qualifiable de « consommateur » au sens dudit Code, alors en application de l'article L 221-18 et suivants du même Code, un délai de rétractation est par principe accordé au Client.

Toutefois compte tenu de la nature de la prestation fournie telle que rappelée par l'article 3 des présentes, et en application des articles L221-26 et L221-28 13°, en acceptant les présentes, le Client reconnaît renoncer expressément à son droit de rétractation.

12. Droit applicable et juridiction

Les présentes sont soumises au droit français.

En cas de litige au titre de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, les Parties conviennent de d'essayer de trouver une solution amiable au différend les opposants, et ce, avant toute procédure judiciaire.